

Commune d'Incourt



Incourt, le 14 juin 2022

CONVOCATION

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu **à la salle du Conseil communal - rue de Brombais 2 à Incourt le 22 juin 2022 à 19h00.**

SEANCE PUBLIQUE

1. Administration générale - Prise d'acte et acceptation de la démission d'un Conseiller communal.
2. Administration générale - Vérification et validation des pouvoirs d'un Conseiller communal en remplacement d'un Conseiller communal démissionnaire.
3. Finances - Marché de services - Versages et traitement des déchets verts et mixtes - Approbation du mode et des conditions du marché.
4. Finances - Contrôle encaisse Receveur régional - Procès-verbal de vérification du 1er trimestre 2022 - Prise de connaissance.
5. Finances - Fabrique d'Eglise - Saint-Laurent et Saint-Denis de Piétrebais - Compte 2021 - Approbation.
6. Finances - Fabrique d'église Saint-Laurent et Saint-Denis de Piétrebais- Elections - Prise d'acte
7. Patrimoine/ urbanisme - Projet d'acte de cession de 12 emplacements de stationnement rue Baron Bouvier - Approbation.
8. Patrimoine - PIC 2017/2018 rue de la Commune - Projet d'acte - Approbation.
9. Travaux - Plans d'investissement communaux 2022-2024 - Introduction des fiches auprès du Service Public de Wallonie - Pour approbation

10. Travaux - Marché public de travaux - Rénovation de la voirie dénommée "rue Axiale" à Opprebaix - Approbation du mode et des conditions de passation
11. Administration générale - Rapport des rémunérations allouées par la Commune aux mandataires et aux personnes non élues 2022 - Exercice 2021 - Approbation.
12. Administration générale - InBW - Convocation à l'Assemblée générale - 22 juin 2022 - Prise de connaissance des points portés à l'ordre du jour.
13. Administration générale - Holding communal SA en liquidation - Convocation à l'Assemblée générale - 29 juin 2022 - Approbation des points mis à l'ordre du jour.
14. Administration générale - ISBW - Convocation à l'Assemblée générale extraordinaire - 29 juin 2022 - Approbation des points mis à l'ordre du jour.
15. Administration générale - ECETIA Intercommunale - Adhésion coopérateur communal - Convention de cession de parts d'ECETIA Intercommunale SCRL - Pour approbation.
16. Service Jeunesse - Projet de convention de collaboration 2021/2022 avec le Coup de Pouce a.s.b.l.
17. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mai 2022.

HUIS-CLOS

18. Personnel communal - Allocation pour exercice d'une fonction supérieure - Prolongation - Décision.

Par ordonnance,

Le Directeur général,

(s) F. LEGRAND



Le Bourgmestre,

(s) L. WALRY

Art. L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (anciennement art.90 de la nouvelle Loi communale) :

Le Conseil communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'Assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre de membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.